



Construction sur terrain d'autrui

Par **m4ur1ce**, le **23/09/2008 à 18:59**

Bonjour,

En 2005 / 2006, j'ai autorisé sans autre formalité que mon accord, une commune à construire un petit édifice, plus une place de stationnement sur ma propriété (non constructible), annexe au réservoir d'eau communale, sans vente du terrain.

1) Ais-je la possibilité de reprendre mon terrain en l'état ou non à tout moment ?

2) Si non à la question ci-dessus, puis-je aujourd'hui (ou à effet rétroactif) demander un loyer pour la parcelle occupée ?

3) Si la commune a pu construire sur du non constructible, ma parcelle devient-elle constructible ?

D'avance merci, salutations